

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest, tenue le samedi 7 septembre 2019 à 9h30 à l'Hôtel de Ville.

Sont présents :

Robert Chartier, conseiller n° 1  
Jean-Pierre Pouliot, conseiller n° 2  
Loren Allen, conseiller n° 3  
Denis Vaillancourt, conseiller n° 4  
Gilles Asselin, conseiller n° 5  
formant quorum sous la présidence de Jacques Drolet, maire.

Est absent :

Cedric Briggs, conseiller n° 6

Sont également présents :

Jean-François Grandmont, directeur général et secrétaire-trésorier

---

## ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 AOÛT 2019**
5. **CORRESPONDANCE**
  - 5.1. Saint-Ignace-de-Stanbridge et Ville de Bedford – Demande d'étude de regroupement
  - 5.2. Shefford – Règlement modifiant le règlement du plan d'urbanisme
  - 5.3. CUPW – STTP – Élections fédérales – Avenir de Postes Canada
6. **URBANISME**
  - 6.1. Règlement numéro 349-2018 sur les usages conditionnels concernant notamment les résidences de tourisme – Second projet - Adoption
  - 6.2. Territoire incompatible avec l'activité minière – MRC – Règlement de concordance – Demande de nouveau délai
  - 6.3. Comité consultatif d'urbanisme - Appel de candidatures
7. **ADMINISTRATION**
  - 7.1. Approbation des comptes et transferts
  - 7.2. Rapport des dépenses autorisées
  - 7.3. Ressources humaines
    - 7.3.1. Directeur général et secrétaire-trésorier – Contrat - Avenant
    - 7.3.2. Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjoint – Contrat
    - 7.3.3. Responsable de l'urbanisme et inspecteur municipal – Contrat – Avenant
    - 7.3.4. Responsable de l'urbanisme et inspecteur municipal – Formations
  - 7.4. Règlement numéro 362-2019 relatif au traitement des élus municipaux – Avis de motion, dépôt et présentation du projet
  - 7.5. Personnes immigrantes - Déclaration d'accueil
  - 7.6. FQM - Congrès
8. **VOIRIE**
  - 8.1. Rechargement de chemins et autres travaux municipaux - Suivi
9. **ENVIRONNEMENT**
  - 9.1. BeeCity – Déclaration – Bolton-Ouest Ville amie des abeilles
10. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
11. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
12. **LOISIRS ET CULTURE**
  - 12.1. Fête des voisins - Remerciements
13. **VARIA**
  - 13.1. Chambre de Commerce de Brome-Missisquoi - Adhésion
14. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

## 15. LEVÉE DE LA SÉANCE

---

### **180-0919 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est ouverte par le maire à 9h30.

Le maire s'adresse aux personnes présentes. Il invite les citoyens à discuter après la séance.

---

### **181-0919 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Asselin, APPUYÉ par le conseiller Loren Allen et résolu d'adopter l'ordre du jour présenté en gardant le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité

---

### **182-0919 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une première période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

---

### **183-0919 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 AOÛT 2019**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Loren Allen, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu d'approuver le procès-verbal du 12 août 2019.

Adoptée à l'unanimité

*Note : Lors du point 7.6 de la présente assemblée, tous les membres du conseil acceptent de remplacer « 2018 » par « 2019 » à l'item FQM – CONGRÈS au procès-verbal du 12 août 2019.*

---

### **184-0919 CORRESPONDANCE**

5.1 Une résolution de Saint-Ignace-de-Stanbridge et de la Ville de Bedford demandant une étude sur le regroupement des municipalités du pôle de Bedford.

5.2 Une copie du Règlement numéro 2019-565 modifiant le règlement du Plan d'urbanisme de la municipalité du Canton de Shefford.

5.3 Une correspondance du syndicat des travailleurs et travailleuses des postes invitant à questionner les différents partis politiques quant à l'avenir de Postes Canada.

---

### **185-0919 URBANISME**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 349-2018 SUR LES USAGES CONDITIONNELS  
CONCERNANT NOTAMMENT LES RÉSIDENCES DE TOURISME -  
SECOND PROJET - ADOPTION**

M. Drolet répond aux questions des citoyens.

L'objet de ce projet de règlement est d'autoriser, malgré le Règlement sur le zonage numéro 264-2008 en vigueur, certains usages dans certaines zones de la Municipalité de Bolton-Ouest. La procédure à suivre est également identifiée afin d'autoriser un usage conditionnel. En vertu de l'article 2, la Municipalité de Bolton-Ouest souhaite rendre disponible l'opportunité de pouvoir exploiter une résidence unifamiliale isolée en tant que « Résidence de tourisme ».

Les éléments suivants ont été retranchés du premier projet :

- Le 2<sup>e</sup> critère de l'article 29 concernant « un ratio adéquat de « Résidence de tourisme ». Les critères ont été renumérotés dans le second projet.
- Les mots « étant interdit sur tout le territoire de la Municipalité » au 7<sup>e</sup> critère de l'article 29 (avant sa renumérotation).

Des dispositions de ce projet de Règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.

Ce projet s'applique à l'ensemble de la Municipalité.

Monsieur le maire dépose le second projet de règlement.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Asselin , APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Pouliot et résolu d'adopter, avec modifications, le second projet de Règlement numéro 349-2018 sur les usages conditionnels concernant notamment les résidences de tourisme;

Une copie du second projet de règlement est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Des copies du projet ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

---

**186-0919  
URBANISME  
TERRITOIRE INCOMPATIBLE AVEC L'ACTIVITÉ MINIÈRE - MRC -  
RÈGLEMENT DE CONCORDANCE - DEMANDE DE NOUVEAU DÉLAI**

ATTENDU QUE le règlement 10-0618 modifiant le schéma d'aménagement et de développement est entré en vigueur le 5 février 2019;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté doit, dans les 6 mois qui suivent l'entrée en vigueur d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement, adopter tout règlement de concordance;

ATTENDU QUE la MRC Brome-Missisquoi, à la demande du conseil des maires le 18 juin dernier, doit préparer un document facilitant la concordance du règlement portant sur les territoires incompatibles aux activités minières (TIAM).

ATTENDU QU'en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité peut demander au ministre des Affaires municipales et de l'habitation un nouveau délai pour l'adoption des règlements de concordance;

ATTENDU QUE la Municipalité de Bolton-Ouest n'a pu, à ce jour, rencontrer le délai initial pour se conformer à la modification du Schéma d'aménagement, lequel prenait fin le 5 août dernier.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vaillancourt, APPUYÉ par le conseiller Gilles Asselin et résolu que la Municipalité de Bolton-Ouest demande au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation d'accorder un nouveau délai de 6 mois afin de se conformer au Règlement 10-0618 modifiant le schéma d'aménagement et de développement 05-0508 de la MRC Brome-Missisquoi.

Adoptée à l'unanimité

---

**187-0919**  
**URBANISME**  
**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - APPEL DE CANDIDATURES**

Attendu que le mandat de plusieurs membres du Comité consultatif d'urbanisme se termine en novembre prochain.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Pouliot, APPUYÉ par le conseiller Loren Allen et résolu d'inviter les citoyens intéressés à faire partie du Comité consultatif d'urbanisme à soumettre leur candidature d'ici le 20 octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité

---

**188-0919**  
**ADMINISTRATION**  
**APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Chartier, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu d'approuver la liste des comptes et transferts en date du 5 septembre 2019 au montant de 158 888,50 \$, et d'autoriser le directeur général à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Adoptée à l'unanimité

---

**189-0919**  
**ADMINISTRATION**  
**RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES**

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées.

---

**190-0919**  
**ADMINISTRATION**  
**RESSOURCES HUMAINES**  
**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER - CONTRAT - AVENANT**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Chartier, APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Pouliot et résolu d'autoriser le maire à signer l'addenda no 1 au contrat de travail de monsieur Jean-François Grandmont, directeur général et secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

---

**191-0919**  
**ADMINISTRATION**  
**RESSOURCES HUMAINES**

**DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE  
ADJOINTE - CONTRAT**

ATTENDU la recommandation du directeur général.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Asselin, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu :

- d'embaucher madame Martine Barber à titre de directrice générale adjointe et de secrétaire-trésorière adjointe selon les termes d'un contrat de travail à être signé par les parties avec prise d'effet en date du 1<sup>er</sup> septembre 2019;
- que le maire et le directeur général soient autorisés à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

---

**192-0919  
ADMINISTRATION  
RESSOURCES HUMAINES  
RESPONSABLE DE L'URBANISME ET INSPECTEUR MUNICIPAL -  
CONTRAT - AVENANT**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Pouliot, APPUYÉ par le conseiller Loren Allen et résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer l'addenda no 1 au contrat de travail de monsieur Michael Ferland, responsable de l'urbanisme et inspecteur municipal.

Adoptée à l'unanimité

---

**193-0919  
ADMINISTRATION  
RESSOURCES HUMAINES  
RESPONSABLE DE L'URBANISME ET INSPECTEUR MUNICIPAL -  
FORMATIONS**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Asselin, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu :

- d'autoriser monsieur Michael Ferland, responsable de l'urbanisme et inspecteur municipal à suivre les formations suivantes :
  - o Règlementation professionnelle et déontologique des urbanistes 101
  - o Loi sur la qualité de l'environnement (LEQ) et lois connexes (2019-02)
  - o Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (2019-03)
- de financer ces dépenses à même le fonds général de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

---

**194-0919  
ADMINISTRATION  
RÈGLEMENT NUMÉRO 362-2019 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS  
MUNICIPAUX - AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU  
PROJET**

Avis de motion est donné par Jean-Pierre Pouliot, conseiller, à l'effet qu'à l'occasion d'une prochaine assemblée du conseil sera présenté pour adoption le Règlement numéro 362-2019 relatif au traitement des élus municipaux.

Monsieur le conseiller Jean-Pierre Pouliot dépose le projet de Règlement numéro 362-2019 relatif au traitement des élus municipaux.

Une copie du projet de règlement est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Monsieur le conseiller Jean-Pierre Pouliot présente le projet.

**Le projet de Règlement numéro 362-2019 :**

- *Établis le traitement des élus pour l'année 2019;*
- *Fixe la rémunération annuelle à 12 000 \$ pour le maire et à 4 000 \$ pour chaque conseiller;*
- *La rémunération annuelle actuelle en 2019 est de 8 415 \$ pour le maire et de 2 805 \$ pour chaque conseiller; de plus, et conformément à ce que prescrit la Loi, une allocation de dépense représentant 50 % de la rémunération ainsi établie est versée à chaque membre du conseil. Cette allocation est maintenant imposable au niveau fédéral;*

<b>Poste</b>	<b>Allocation actuelle</b>	<b>Allocation proposée</b>
Maire	4 207,50\$	6 000\$
Conseiller	1 402,50\$	2 000\$

- *Maintient que le maire reçoive une allocation fixe mensuelle de 30 \$ pour compenser l'utilisation de son téléphone cellulaire dans le cadre de ses fonctions;*
- *Le Règlement numéro 362-2019 aura un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2019;*
- *Le Règlement ne prévoit aucune indexation automatique ni aucune rémunération additionnelle.*
- *Le Règlement 362-2019 sera présenté pour adoption à l'assemblée ordinaire qui se tiendra le 7 octobre 2019 à 19h30.*

---

**195-0919**  
**ADMINISTRATION**  
**PERSONNES IMMIGRANTES - DÉCLARATION D'ACCUEIL**

M. le maire présente la déclaration aux personnes présentes.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Chartier, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu :

- d'adopter la « Déclaration d'accueil MRC Brome-Missisquoi » et de reconnaître que les personnes immigrantes font partie de notre histoire et de notre identité et qu'elles contribuent au développement de notre communauté depuis des décennies;
- d'autoriser le maire à signer cette déclaration au nom de la Municipalité de Bolton-Ouest.

Adopté à l'unanimité

---

**196-0919**  
**ADMINISTRATION**  
**FQM - CONGRÈS**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Loren Allen, APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Pouliot et résolu :

- d'autoriser monsieur le conseiller Denis Vaillancourt à participer au prochain congrès de la FQM qui aura lieu du 26 au 28 septembre 2019 à Québec, d'assumer les frais d'inscription et de permettre le remboursement dépenses relatives à cet événement (repas, hébergement et transport (0.45\$/km)) conformément à la réglementation;
- de financer ces dépenses à même le fonds général de la municipalité (budget courant).

Adoptée à l'unanimité

---

**197-0919**  
**VOIRIE**  
**RECHARGEMENT DE CHEMINS ET AUTRES TRAVAUX MUNICIPAUX**  
**- SUIVI**

Les travaux de rechargement des chemins Summit, Mountain, Lakeview et Mizener devraient débiter vers la mi-septembre. Un appel d'offres est en cours pour la réfection du chemin Foster. Celui-ci devrait être reconstruit au plus tard ce printemps.

---

**198-0919**  
**ENVIRONNEMENT**  
**BEECITY - DÉCLARATION -BOLTON-UEST**  
**VILLE AMIE DES ABEILLES**

La Municipalité de Bolton-Ouest a été reconnue comme ville amie des abeilles par l'organisme BeeCity Canada. Elle est la 2<sup>e</sup> ville reconnue au Québec et la 27<sup>e</sup> au Canada.

---

**199-0919**  
**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun dossier.

---

**200-0919**  
**SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

Aucun dossier.

---

**201-0919**  
**LOISIRS ET CULTURE**

Aucun dossier.

---

**202-0919**  
**VARIA**  
**FÊTE DES VOISINS - REMERCIEMENTS**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Chartier, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu de remercier et de féliciter les personnes suivantes sans qui l'édition 2019 de la Fête des Voisins n'aurait pas pu se réaliser :

- Madame Marie-Christine Moulin et son équipe de bénévoles
- Monsieur John Walker pour le prêt du terrain et de l'église St. Michaels and All Angels

- Messieurs Paul Hébert et Justin St-Pierre pour le terrain de stationnement
- Nos exposants, les généreux commanditaires et toutes les personnes impliquées à faire de cet événement un succès.

Adoptée à l'unanimité

---

**203-0919**  
**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une deuxième période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

---

**204-0919**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vaillancourt APPUYÉ par le conseiller Loren Allen et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est à 10h50.

---

Jean-François Grandmont, OMA  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

Jacques Drolet  
Maire